

MOTIVACTION JEUNESSE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17



COEFICIA

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
MOTIVATION JEUNESSE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme MOTIVATION JEUNESSE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il est impossible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit des produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme. Ainsi, nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants de dons reçus, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, et des actifs nets aux 1er avril et 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.¹

Québec, le 18 juillet 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121857

MOTIVATION JEUNESSE**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****6**

	2024	2023
PRODUITS		
Subventions (note 9)	1 416 563 \$	1 113 946 \$
Fondations et autres financements	587 701	484 888
Intérêts	27 290	13 781
Dons et autofinancement	12 964	118 187
	2 044 518	1 730 802
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 186 968	1 087 769
Frais en lien avec les activités	486 080	347 332
Sous-traitance	68 274	50 313
Transport et équipements	48 951	64 573
Loyer et services	26 561	24 746
Honoraires professionnels	21 791	17 557
Frais de bureau	15 917	6 294
Formation	11 346	12 629
Télécommunications	6 739	6 363
Assurances	3 097	1 804
Intérêts et frais bancaires	1 120	2 568
Amortissement des immobilisations corporelles	13 299	11 865
	1 890 143	1 633 813
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	154 375 \$	96 989 \$

MOTIVATION JEUNESSE

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

7

	Investi en immobili- sations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	33 039 \$	505 254 \$	538 293 \$	441 304 \$
Excédent des produits sur les charges	(13 299)	167 674	154 375	96 989
Investissements comptant en immobilisations	22 580	(22 580)	-	-
SOLDE À LA FIN	42 320 \$	650 348 \$	692 668 \$	538 293 \$

MOTIVATION JEUNESSE**BILAN****31 MARS 2024****8**

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	823 380 \$	778 341 \$
Placements temporaires (note 3)	273 432	268 398
Débiteurs (note 4)	34 064	19 596
Subventions à recevoir	-	85 495
	1 130 876	1 151 830
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	42 320	33 039
	1 173 196 \$	1 184 869 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	119 528 \$	136 632 \$
Apports reportés (note 7)	361 000	509 944
	480 528	646 576
ACTIFS NETS		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	42 320	33 039
NON AFFECTÉ	650 348	505 254
	692 668	538 293
	1 173 196 \$	1 184 869 \$

Pour le conseil d'administration,

Patrick Huard, administrateur

Marie-Christine Briand, administrateur

MOTIVATION JEUNESSE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****9**

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	154 375 \$	96 989 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 299	11 865
Intérêts capitalisés aux dépôts à terme	(5 034)	(1 069)
	162 640	107 785
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(14 468)	(7 358)
Subventions à recevoir	85 495	(85 495)
Créditeurs	(17 104)	27 703
Apports reportés	(148 944)	(227 643)
	67 619	(185 008)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 580)	(10 709)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		
	45 039	(195 717)
TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	778 341	974 058
TRÉSORERIE À LA FIN		
	823 380 \$	778 341 \$

La trésorerie est constituée de l'encaisse.

MOTIVATION JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

10

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les sociétés du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission de prévenir le décrochage scolaire, la sédentarité et la délinquance chez les jeunes des milieux défavorisés et contribuer à l'intégration des jeunes immigrants à travers des activités sportives, de plein air et en leur faisant vivre des expériences significatives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

MOTIVATION JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'exploitation provenant de contrats de services sont comptabilisés au moment de la prestation. Le passif lié à la fraction du produit facturé, mais non encore gagné est comptabilisé dans les produits reportés.

Les produits d'autofinancement sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de dons sont inscrits à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les intérêts sont comptabilisés à titre de produits selon la comptabilité d'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les équipements sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

MOTIVATION JEUNESSE
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour frais courus.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2024	2023
Dépôt à terme, 5 %, échéant en septembre 2024	205 823 \$	201 788 \$
Dépôt à terme, 4,5 %, échéant en juillet 2024	67 609	66 610
	273 432 \$	268 398 \$

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Sommes à recevoir de l'État	25 239 \$	16 662 \$
Intérêts courus	7 876	2 934
Débiteurs autres	949	-
	34 064 \$	19 596 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	113 778 \$	71 458 \$	42 320 \$	33 039 \$

MOTIVATION JEUNESSE
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

13

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	- \$	3 308 \$
Frais courus	8 345	24 926
Sommes à remettre à l'État	46 779	52 998
Salaires et vacances à payer	64 404	55 400
	119 528 \$	136 632 \$

7. APPORTS REPORTÉS

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	509 944 \$	737 587 \$
Montants reçus	1 650 126	1 300 073
Produits comptabilisés	(1 799 070)	(1 527 716)
Solde à la fin de l'exercice	361 000 \$	509 944 \$

8. ENGAGEMENTS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail échéant en juin 2026 totalise 53 278 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	23 679 \$
2026	23 679
2027	5 920
	53 278 \$

MOTIVATION JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

14

9. SUBVENTIONS

	2024	2023
Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (PASI)	244 581 \$	- \$
Secrétariat à la Jeunesse	236 000	137 417
Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (PAC)	199 801	-
Ministère de la Sécurité Publique	167 500	75 000
Patrimoine Canada	116 249	103 000
Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (PSM)	107 942	-
Ville de Québec	91 905	92 468
Association canadienne des parcs et des loisirs	50 000	-
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	25 000	75 000
Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration	-	406 312
Emploi et développement social	-	32 576
Variation nette des apports reportés	177 585	192 173
	1 416 563 \$	1 113 946 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

MOTIVATION JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

15

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

MOTIVATION JEUNESSE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(non audité)

16

ANNEXE A - RÉPARTITION DES RÉSULTATS PAR PROJET

	ÉMERAUDE	OXYGÈNE	ENSM VOLET VILLE DE QUÉBEC	ENSEMBLE NOUS SOMMES LE MONDE (MIFI PAC)	ORION2 (MIFI PASI)	MOTIVATION (MIFI PSM)	AUTRES PROJETS ET GÉNÉRAL	2024 TOTAL	2023 TOTAL
PRODUITS									
Subventions autres que MIFI	127 846	85 896	128 671	251 854	-	-	361 151	955 418	707 634
Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI)	-	-	-	250 775	171 625	38 745	-	461 145	406 312
Fondations et autres financements	224	53 107	103 842	109 596	10 375	-	310 557	587 701	484 888
Dons et autofinancement	-	490	-	-	37	-	12 437	12 964	118 187
Intérêts	-	-	-	-	-	-	27 290	27 290	13 781
	128 070	139 493	232 513	612 225	182 037	38 745	711 435	2 044 518	1 730 802
CHARGES									
Salaires et charges sociales	101 428	109 990	174 286	417 948	102 244	32 454	248 618	1 186 968	1 087 769
Frais en lien avec les activités	21 698	23 684	43 784	166 181	64 340	-	166 393	486 080	347 332
Transport et équipements	1 594	1 486	12 252	11 088	6 006	-	16 525	48 951	64 573
Sous-traitance	-	-	-	-	-	-	68 274	68 274	50 313
Loyer et services	1 683	2 618	-	6 675	3 526	2 083	9 976	26 561	24 746
Honoraires professionnels	-	-	1 402	5 142	935	-	14 312	21 791	17 557
Formation	664	1 216	304	2 274	3 731	500	2 657	11 346	12 629
Télécommunications	964	421	485	2 862	451	-	1 556	6 739	6 363
Frais de bureau	39	78	-	55	804	3 708	11 233	15 917	6 294
Assurances	-	-	-	-	-	-	3 097	3 097	1 804
Intérêts et frais bancaires	-	-	-	-	-	-	1 120	1 120	2 568
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	13 299	13 299	11 865
	128 070	139 493	232 513	612 225	182 037	38 745	557 060	1 890 143	1 633 813
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-	154 375	154 375	96 989

MOTIVATION JEUNESSE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024****(non audité)**

17

ANNEXE B - RÉPARTITION DES RÉSULTATS PAR PROJET SPÉCIFIQUE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

	MIFI PAC (ENSEMBLE NOUS SOMMES LE MONDE)	MIFI PASI (ORION2)	MIFI PSM (MOTIVACTION)	2024 TOTAL
PRODUITS				
Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI)	250 775	171 625	38 745	461 145
CHARGES				
Salaires et charges sociales	21 805	91 832	32 454	146 091
Frais en lien avec les activités	224 416	64 340	-	288 756
Transport et équipements	482	6 006	-	6 488
Loyer et services	-	3 526	2 083	5 609
Honoraires professionnels	1 800	935	-	2 735
Formation	2 272	3 731	500	6 503
Télécommunications	-	451	-	451
Frais de bureau	-	804	3 708	4 512
	250 775	171 625	38 745	461 145
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-